



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Quatorzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.51/INF.5  
Date : 29 Avril 2021

Réunion en ligne, 31 mai – 2 juin 2021

Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE L'ATELIER RÉGIONAL SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR LES HYDROCARBURES ET LES SUBSTANCES NOCIVES ET POTENTIELLEMENT DANGEREUSES (SNPD) EN MÉDITERRANÉE (MEDEXPOL 2020)**

**Note du Secrétariat**

**RÉSUMÉ**

<b>Résumé :</b>	Le présent document présente le rapport de l'atelier régional sur le renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) en Méditerranée (MEDEXPOL 2020), (en ligne, 27-28 octobre 2020).
<b>Actions à prendre :</b>	Paragraphe 4
<b>Documents de référence :</b>	REMPEC/WG.45/12/1, REMPEC/WG.45/12/3, REMPEC/WG.45/INF/6, REMPEC/WG.45/16, REMPEC/WG.51/4, REMPEC/WG.51/9, REMPEC/WG.51/10

**Introduction**

1. L'atelier régional sur pour le renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) en Méditerranée (MEDEXPOL 2020), s'est tenu en ligne du 27 au 28 octobre 2020 dans le cadre du projet de deux années de coopération contre la pollution marine par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale (Projet West MOPoCo), co-financée par l'Union Européenne.
2. L'atelier a été organisé par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), conformément au programme de travail et du budget pour la période biennale 2020-2021 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), étalement appelé PNUE/PAM, adopté par la vingt-et-unième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et de la région côtière de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et ses Protocoles (CdP 21), qui s'est tenue à Naples, en Italie, du 2 au 5 décembre 2019.
3. Le Rapport de l'atelier est présenté en **Appendice** au présent document.

**Actions requises des participants à la réunion**

4. **Les participants à la réunion sont invités** à prendre note des informations fournies dans le présent document.



**APPENDICE**

**Rapport de l'Atelier régional sur le renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuse (SNPD) en méditerranée (MEDEXPOL 2020)**

REMPEC/WG.47/3/7



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Webinaire sur le renforcement de la coopération régionale en  
matière de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures  
et les SNPD en Méditerranée (MEDEXPOL 2020)

27-28 octobre 2020

REMPEC/WG.47/3/7  
Date : mardi 16 mars 2021

Original : anglais

**RAPPORT**  
**DE L'ATELIER REGIONAL SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN**  
**MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR**  
**LES HYDROCARBURES ET LES SNPD EN MÉDITERRANÉE**  
**(MEDEXPOL 2020)**

27-28 octobre 2020



## INTRODUCTION

1 L'atelier de travail sur le renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2020) s'est tenu en ligne, du 27 au 28 octobre 2020, dans le cadre du projet de coopération en matière de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) en Méditerranée occidentale (West MOPoCo), co-financé par l'Union européenne. Cet atelier a été organisé par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), conformément à la décision sur le programme de travail et le budget 2020-2021 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), initié sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), ci-après dénommé PNUE/PAM, adopté lors de la vingt-et-unième réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (ci-après dénommée la « Convention de Barcelone ») et à ses protocoles (COP 21), qui s'est tenue à Naples, en Italie, du 2 au 5 décembre 2019.

2 Les principaux objectifs sont les suivants :

1. fournir une vue d'ensemble et discuter des réalisations et des innovations du projet.
2. définir les possibilités d'élargissement de la coopération entre les parties aux plans d'urgence sous-régionaux existants.
3. étudier les résultats du projet et soumettre des recommandations pertinentes à la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux du REMPEC.

3 Tous les correspondants de l'OPRC du REMPEC ont été invités à désigner, conjointement et en consultation avec leurs correspondants gouvernementaux et groupes de travail technique méditerranéens (MTWG) respectifs, leurs représentants à l'atelier. La présence d'observateurs issus des industries pétrolières, chimiques, portuaires et maritimes dans les délégations nationales a été fortement encouragée. Les partenaires occidentaux du projet WetMOPoCo, d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont liées aux travaux du Centre ont également été conviés à participer à l'atelier.

4 Étaient représentées à l'atelier les délégations des parties contractantes suivantes à la Convention de Barcelone :

ALBANIE	MALTE
ALGÉRIE	MONACO
CROATIE	MONTÉNÉGRO
UNION EUROPÉENNE	MAROC
FRANCE	PAYS-BAS
GRÈCE	SLOVÉNIE
ISRAËL	ESPAGNE
ITALIE	TUNISIE
JORDANIE	TURQUIE

- Ainsi que les délégations en provenance des pays suivants :

BELGIQUE  
DANEMARK  
ESTONIE  
FINLANDE  
LETTONIE

Ont également assisté à l'atelier les représentants des organisations suivantes :

- DG POUR LA PROTECTION CIVILE ET LES OPÉRATIONS D'AIDE HUMANITAIRE

- CENTRE DE DOCUMENTATION, DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION SUR LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES DES EAUX (CEDRE)
- SecrÉTARIAT DE L'ACCORD DE BONN
- COMMISSION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN DE LA BALTIQUE (HELCOM)
- TRANSPORT CANADA
- FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ARMATEURS PÉTROLIERS CONTRE LA POLLUTION (ITOPF)
- ACCORD DE BONN
- CENTRE EURO-MÉDITERRANÉEN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- FONDS INTERNATIONAUX D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS À LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (FONDS IOPC)
- GROUPE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE MÉDITERRANÉENNE (MOIG)
- CENTRE D'EXPERTISE SUR LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES (OSEC)

5 Une liste complète des participants figure à **l'annexe I** du présent rapport.

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE L'ATELIER**

6 Le Chef du Bureau du REMPEC annonce l'ouverture de l'atelier le mardi 27 octobre 2020, à 10h00. M. Gonzalez souhaite la bienvenue aux participants à l'atelier régional sur l'intervention en cas de déversement accidentel de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2020).

7 Monsieur le Secrétaire général adjoint de la mer, contre-amiral Jean-François Quérat, prononce, en visioconférence, un discours d'introduction, soulignant la nécessité de renforcer la coopération régionale afin de lutter contre les incidents majeurs de pollution marine et de promouvoir la protection du milieu marin méditerranéen. Le Contre-amiral Quérat rappelle le défi que représente le développement et le maintien d'un programme national efficace de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine. Il prend acte avec satisfaction du niveau de planification élevé ainsi que des ressources et du matériel disponibles en Méditerranée occidentale, tant dans le cadre des capacités nationales que via des mécanismes de coopération. Il salue les efforts entrepris dans le cadre du projet West MOPoCo visant à renforcer la solidarité en Méditerranée occidentale, mais aussi à tester et à développer de nouveaux outils qui bénéficieront à l'ensemble de la communauté internationale, notamment en matière de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution chimique, notre nouveau défi collectif.

8 M. Gonzalez exprime la reconnaissance du REMPEC et de l'équipe du projet au Secrétariat général de la mer (SGMer, France) pour la coordination fructueuse du projet West MOPoCo. Il cède ensuite la parole à la coordinatrice du projet, Mme Mathilde Kraft du SGMer pour présenter le projet.

9 Mme Kraft présente le contexte du projet, les pays bénéficiaires et les partenaires, sa structure, ses principaux objectifs et les résultats attendus. Elle rappelle que le projet West MOPoCo est depuis deux ans co-financé par la DG pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG ECHO) et qu'il rassemble des représentants des autorités nationales de sept pays bénéficiaires (Algérie, France, Italie, Malte, Maroc, Espagne et Tunisie), les secrétariats de trois conventions régionales sur les mers (Accord de Bonn, HELCOM et REMPEC) et des institutions spécialisées (CEDRE, ITOPF et ISPRA). Les trois objectifs principaux du projet sont les suivants : l'évaluation des niveaux nationaux de planification et de préparation aux déversements d'hydrocarbures, la mise à jour et l'amélioration des outils de prise de décision et le renforcement des procédures d'urgence et de la coopération régionale. Les résultats de ce projet sont présentés et débattus lors des différentes sessions du présent atelier.

10 M. Gonzalez rappelle que le MEDEXPOL 2020 est financé par l'intermédiaire du projet West MOPoCo, et que les ateliers régionaux MEDEXPOL sont organisés par le REMPEC tous les deux ans, servant ainsi d'enceinte régionale aux experts de la région afin qu'ils échangent les bonnes pratiques et formulent des recommandations à l'attention des parties contractantes à la Convention de Barcelone.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE L'ATELIER ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Règlement intérieur

11 En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'atelier n'a pas pu être organisé en présentiel à Monaco, comme initialement prévu. À la place, l'événement s'est tenu en ligne.

12 Des dispositions spéciales ont été convenues par le REMPEC et le SGMer pour le déroulement de l'atelier. Un animateur et un rapporteur ont été désignés pour chaque session des points de l'ordre du jour. Les animateurs ont pour tâche d'annoncer les présentations, d'orienter les débats à la fin de chaque session et de favoriser les interactions entre participants.

2.2 Élection des membres du bureau

13 Faisant suite aux consultations informelles menées avec le SGMer, le chef de bureau du REMPEC propose la nomination des membres suivants du bureau de l'atelier :

Point 3 de l'ordre du jour – session 1

- |  |              |
|--|--------------|
| - M. Markus Helavuori (HELCOM)           | Facilitateur |
| - Mme Laura de la Torre (Accord de Bonn) | Rapporteur   |

Point 4 de l'ordre du jour- session 2

- |                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| - M. Rani Amir (Israël)          | Animateur  |
| - M. Pablo Pedrosa Rey (Espagne) | Rapporteur |

Point 5 de l'ordre du jour- session 3.1

- |   |               |
|---|---------------|
| - Mme Naoual Zoubair (Plan d'urgence sous-régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) | Facilitatrice |
| - Mme Anne Vissio (Accord RAMOGE)   | Rapporteur    |

Session 3.2

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| - M. Mevric Zammit (Malte)      | Facilitateur |
| - M. Hadj Aissa Raouf (Algérie) | Rapporteur   |

Point 6 de l'ordre du jour– session 4

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| - M. Ezio Amato / ISPRA (Italie) | Facilitateur |
| - M. Samir Khedhira (Tunisie)    | Rapporteur   |

2.3 Langues de travail

14 Les langues de travail de l'atelier sont l'anglais et le français. Une interprétation simultanée anglais/français est assurée pendant toute la durée de l'atelier. Tous les documents de travail sont disponibles dans les deux langues officielles du Centre. Toutefois, les documents d'information ne sont disponibles que dans leur langue originale, sauf si une traduction est fournie dans la deuxième langue de travail.

2.4. Adoption de l'ordre du jour

15 M. Gonzalez remercie l'ensemble des participants à l'atelier et propose d'adopter l'ordre du jour provisoire, énoncé dans le document REMPEC/WG/47/2. Les participants adoptent l'ordre du jour figurant à l'**annexe II** du présent rapport. La liste des documents de travail figure quant à elle à l'**annexe III**.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :      RENFORCER LES CAPACITES DE PRISE DE DECISION EN CAS D'URGENCE (SESSION 1)**

16 M. Gonzalez invite M. Markus Helavuori, secrétaire professionnel de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique, à ouvrir la première session intitulée « Renforcer les capacités de prise de décision en cas d'urgence », qui donnera lieu à la présentation des rapports élaborés dans le cadre du projet West MOPoCo, à savoir : **Le manuel interrégional conjoint d'intervention en cas de déversement de SNPD, Accord de Bonn; HELCOM, REMPEC**(ci-après dénommé « le manuel ») et la version MIDSIS TROCS. 4.0 **du système d'information maritime intégré d'aide à la décision du REMPEC pour le transport de substances chimiques.**

17 M. Helavuori rappelle que le manuel a été élaboré dans le cadre d'un effort interrégional conjoint entre le REMPEC, l'Accord de Bonn et HELCOM, avec l'assistance technique du Cedre, d'ISPRA et d'ITOPF. Ce nouveau manuel compile les manuels relatifs aux SNPD existants, rédigés séparément dans les années 2000 pour la Méditerranée, la mer du Nord et la mer Baltique.

18 M. Helavuori invite M. Arnaud Guena, directeur adjoint, et M. William Giraud, directeur de la production du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les eaux accidentelles (Cedre) à présenter le processus de consultation qui a conduit à l'élaboration du manuel que beaucoup attendent en Méditerranée, en mer du Nord, en mer Baltique et au niveau mondial. M. Helavuori fait notamment référence au document de travail REMPEC/WG.47/3 et au projet de manuel mentionné dans le document d'information REMPEC/WG.47/INF.2, tous deux consultables sur le site Internet du REMPEC.

19 M. Arnaud Guena rappelle l'objectif principal du manuel, à savoir fournir des conseils opérationnels aux intervenants de première ligne et aux décideurs en cas d'incidents marins impliquant des SNPD : phases de préparation à la lutte et phase de lutte. M. Guéna décrit toutes les phases de rédaction du manuel sur la période allant d'avril 2019 à octobre 2020 et le processus de consultation, en soulignant notamment la contribution de chacun des trois secrétariats et chacune des parties contractantes des trois régions, y compris par le biais de leurs réunions respectives : la 13<sup>ème</sup> réunion des points focaux du REMPEC (Malte, juin 2019), la 27<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de travail HELCOM Response (Danemark, février 2020) et la réunion en ligne OTSOPA 2020 (mai 2020).

20 M. Giraud expose la structure du manuel et en présente les trois principales parties incluant sept chapitres narratifs, des fiches opérationnelles qui fournissent des informations facilement accessibles et utiles aux différents intervenants et décideurs, ainsi que des annexes où figurent des informations plus générales, mais aussi spécifiques à chacune des trois régions concernées (mer Méditerranée, mer Baltique, mer du Nord). Il termine en citant les dernières étapes nécessaires à la finalisation du manuel : l'achèvement des annexes concernant les spécificités régionales qui figurent dans le document REMPEC/WG.47/3 et l'inclusion des dernières études de cas. Il précise également la marche à suivre en vue de l'approbation et de l'adoption du manuel par les secrétariats régionaux et les parties contractantes en 2021.

21 M. Helavuori annonce ensuite la deuxième présentation en lien avec l'activité : Mise à jour et mise à niveau du MIDSIS TROCS dans un souci d'actualisation du précédent MIDSIS TROCS 3.0, développé en 2010 par le REMPEC. Il rappelle également le lien existant entre le nouveau MIDSIS-TROCS 4.0 et le manuel interrégional conjoint d'intervention en cas de déversement de SNPD, Accord de Bonn; HELCOM, REMPEC.

22 M. Helavuori cède la parole à Mme Phyllis Therdros, Adjointe chargée de programme (VIS), REMPEC. Mme Therdros présente la nouvelle version MIDSIS-TROCS 4.0 (en cours d'élaboration), qui vise à fournir un outil d'aide à la décision gratuit et public, accessible aux intervenants partout dans le monde, avec ou sans Internet. Elle fournit des informations générales relatives à l'élaboration du nouveau système basé sur le précédent MIDSIS-TROCS 3.0. Mme Therdros souligne que la base de données MIDSIS-TROCS 4.0 fait actuellement l'objet d'une mise à jour avec de nouvelles informations tirées des manuels relatifs aux substances chimiques et à l'intervention d'urgence, laquelle a lieu dans le cadre d'une coopération entre plusieurs partenaires internationaux, ainsi que d'une intégration à la base de données sur les substances chimiques développée dans le cadre du précédent projet HNS-MS (*Improving Member States preparedness to face an HNS pollution of the Marine System*) financé par la DG ECHO. La fonction d'arbre de décision du MIDSIS TROCS 4.0, une fois celle-ci mise à niveau, intégrera également

des fiches techniques pratiques. La présentation a été suivie d'une courte démonstration visant à illustrer la structure hiérarchique des données et à fournir un aperçu de l'interface du MIDSIS-TROCS 4.0.

23 Toujours concernant MIDSIS-TROCS 4.0, M. Guéna affirme que les données chimiques rassemblées dans la base de données développée par le Cedre ont été mises à jour pour inclure les derniers développements menés dans le cadre de différents projets financés par la DG ECHO. Après le projet HNS MS, de nouvelles données collectées dans le cadre des projets MARPOCS et HAZRUNOFF ont été ajoutés au système. Grâce au projet West MOPoCo, cette base de données sera non seulement connectée à la base de données MIDSIS-TROCS 4.0, mais elle fusionnera également avec celle-ci. Enfin, de nouvelles substances, dont il est notamment question dans le récent projet MANIFEST, également financé par la DG ECHO, y seront listées.

24 Les représentants du REMPEC, le Secrétariat de l'Accord de Bonn et la Présidente du groupe de travail HELCOM Response félicitent l'équipe de rédaction du manuel et rappellent la contribution de leurs membres respectifs tout au long du processus de consultation.

25 Les conclusions et recommandations de l'atelier formulées dans le cadre de cette session figurent à **l'annexe IV** du présent rapport.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SYSTÈME COMMUN DE COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE EN MÉDITERRANÉE (SESSION 2)**

26 M. Gonzalez cède la parole à M. Rani Amir, directeur de la division du milieu marin et côtier, Ministère de la protection de l'environnement (Israël), qui présente la session 2 de l'atelier intitulée « **Système commun de communication d'urgence en Méditerranée** ».

27 M. Amir rappelle que la mise en place d'un système commun de communication d'urgence pour l'ensemble de la Méditerranée mettrait un terme à un long processus visant à fournir une solution de communication commune et unique applicable à toutes les parties contractantes à la convention de Barcelone dans les situations d'urgence et ce, à l'aide d'un seul système plutôt que différents systèmes sans articulation entre eux. Actuellement, deux systèmes mis sur pieds par l'Union européenne et prévus par la procédure de communication d'urgence mise en place conformément aux articles 5 et 8 de la convention OPRC de 1990 et aux articles 7 et 12 du protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer méditerranée de 2002 sont exploités, à savoir : le réseau SafeSeaNet et la plateforme CECIS Marine Pollution (système commun de communication et d'information d'urgence pour la pollution marine).

28 M. Amir invite ensuite M. Malek Smaoui, chargé de programme (OPRC) du REMPEC, à détailler le processus de consultation et la marche à suivre proposée pour l'établissement d'un système commun de communication d'urgence pour l'ensemble de la Méditerranée (ci-après dénommé « le système »). Il fait également référence au document de travail REMPEC/WG.47/4 et à la synthèse de l'enquête pour l'établissement du système figurant dans le document d'information REMPEC/WG.47/INF.4.

29 En ce qui concerne le processus de consultation, M. Smaoui commence sa présentation en rappelant les conclusions des 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> réunions des points focaux (de mai 2015 et de juin 2019), les objectifs spécifiques 19 et 21 de la stratégie régionale 2016-2021, ainsi que les conclusions de la réunion inter-secrétariat organisée entre les secrétariats respectifs de l'HELCOM, de l'Accord de Bonn, du REMPEC, de l'EMSA et de la DG ECHO (février 2017), y compris celles de l'atelier régional CECIS qui s'est tenu dans le cadre du projet West MOPoCo à Bruxelles, Belgique (2019), toutes encourageant l'adoption d'un système unique et l'interconnexion des données pour faciliter les communications d'urgence.

30 Il poursuit en présentant les résultats de l'enquête pour l'établissement du système (juin 2020) recommandé par l'atelier de Bruxelles et développé par le REMPEC, en collaboration avec les points focaux de l'OPRC et les membres du groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), et sa synthèse rédigée par le REMPEC en septembre 2020. Il dresse ensuite le bilan de l'enquête : La première partie contient des informations générales sur la situation actuelle en Méditerranée et sur les points à améliorer en ce qui concerne le système de communication d'urgence, quant à la deuxième

partie, elle énumère les besoins opérationnels, juridiques, techniques et administratifs, ainsi que les exigences et les attentes des parties contractantes à l'égard du système. Il conclut avec les recommandations suivantes sur la voie à suivre : envisager la possibilité pour les pays tiers d'utiliser l'application CECIS MP en communiquant leur intérêt directement à la DG ECHO. Ainsi que de la possibilité de permettre la connexion à l'application CECIS MP via la plateforme du REMPEC et la mise en œuvre des principales options et actions proposées aux niveaux national et régional en vue de l'établissement du système.

31 M. Amir fait observer que seulement 12 répondants sur 21 ont participé à l'enquête. Il souligne que l'enquête offre un aperçu utile et rappelle que le système existant de notification par le biais du REMPEC a bien fonctionné lors des incidents en Israël.

32 Un certain nombre de délégations insistent sur la nécessité de ne pas créer d'obligations supplémentaires en matière de notification et de clarifier les exigences relatives à l'interconnexion des bases de données européennes et du REMPEC. La représentante d'une des délégations demande si l'accès des pays tiers à la plateforme CECIS Marine Pollution inclue non seulement les demandes d'assistance mais aussi la première phase du POLREP, afin de s'assurer que le système propose toutes les solutions envisagées par les points focaux via le système du REMPEC.

33 Sur cette question, la représentante de la DG ECHO ajoute que la plateforme CECIS MP, dans sa forme actuelle, propose les 3 options POLREPS et que les États membres de l'Union doivent recourir au réseau SafeSeaNet pour signaler les incidents. Les autres pays tiers ne sont pas soumis à cette obligation, toutefois ils rencontrent certaines difficultés dans la mesure où le SSN ne transmet pas d'informations aux pays tiers à moins que ceux-ci soient enregistrés dans la base. Elle expose deux options pour la Méditerranée : soit, à l'instar des États membres de l'Union, utiliser les deux systèmes (tous deux publics), soit, si c'est trop complexe, utiliser uniquement la plateforme CECIS MP en s'enregistrant toutefois dans la base du réseau SafeSeaNet pour être informé des incidents.

34 Les conclusions et recommandations de l'atelier formulées dans le cadre de cette session figurent à l'**annexe IV** du présent rapport.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURES D'URGENCE ET COOPÉRATION**  
**(SESSION 3)**

Session 3.1 Étude sur la synergie entre les trois accords sous-régionaux

35 M. Gonzalez cède la parole à Mme Naoual Zoubair *Chef du service littoral département de l'environnement du ministère de l'énergie, des mines et de l'environnement*, (Maroc) pour présenter la session 3.1 qui donnera lieu à la présentation du projet West MOPoCo, à savoir : **L'étude sur la synergie entre les trois accords sous-régionaux.**

36 Mme Zoubair souligne le rôle important de cette activité dont le but ultime consiste à déterminer les synergies existantes entre les trois plans d'urgence sous-régionaux mis en œuvre dans la région de la Méditerranée occidentale, à savoir : le RAMOGEPOL (1993) entre la France, l'Italie et Monaco ; le plan Lion entre la France et l'Espagne (2002) ; et le Plan d'urgence sous régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone de la Méditerranée du Sud-ouest (2005). L'objectif consiste à offrir de nouvelles possibilités de coopération entre les parties à ces plans et de proposer des outils visant à mettre en œuvre ces synergies. Elle rappelle que l'étude figure en annexe du document REMPEC/WG.47/INF.5.

37 Mme Zoubair invite Mme Marie-Sophie Dufau-Richet, chargée des missions de prévention et de lutte contre la pollution marine au sein du SGMer, à présenter l'étude et à proposer des outils visant à mettre en œuvre ces synergies.

38 Mme Dufau-Richet remercie tout d'abord le consultant, engagé par le SGMer dans le cadre de l'élaboration de l'étude, pour le professionnalisme dont il a fait preuve tout au long de la rédaction, puis elle souligne les principaux résultats de l'étude. Cette étude dresse un bilan d'intérêt général pour les pays concernés et tous les États riverains, en particulier pour les parties à d'autres accords en vigueur ou en cours d'élaboration, et formule également des recommandations pour un suivi éventuel aux niveaux sous-régional et régional. L'étude propose une analyse comparative des trois accords et plans sous-régionaux fonctionnant dans un cadre juridique intégré, notamment celui de la Convention OPRC

et du Protocole OPRC-HNS. Pas moins de 18 recommandations visant à favoriser l'adoption de mesures synergiques, notamment par le biais de procédures nationales permettant de garantir une assistance, d'harmoniser les systèmes de communication et de renforcer l'interopérabilité et les capacités, y sont formulées.

39 Mme Dufau-Richet insiste sur la nécessité de mettre en commun le matériel à l'aide d'inventaires et de listes d'experts, ainsi que par le biais de la mise à jour de la liste des coordonnées des autorités compétentes, de l'élaboration de politiques et de stratégies communes de lutte contre la pollution marine et de la formulation d'orientations en matière d'entraide judiciaire. En outre, elle souligne qu'il importe de mettre sur pied un secrétariat pour faciliter l'organisation d'activités communes et la communication avec le REMPEC, tout en mettant l'accent sur la nécessité de clarifier les questions financières. Enfin, elle estime que les réunions et les exercices conjoints, notamment les exercices de simulation, sont les premières mesures nécessaires à prendre pour accroître la connaissance mutuelle et ainsi surmonter les obstacles à la communication susceptibles d'entraver la mise en œuvre des activités synergiques.

40 Mme Zoubair remercie Mme Dufau-Richet et invite les participants, notamment les membres des trois accords sous-régionaux et des plans d'urgence, à faire part de leurs commentaires concernant la présentation et les actions de suivi proposées. Mme Zoubair, en tant que représentante du Maroc et du Secrétariat de l'accord de la zone de la Méditerranée du Sud-ouest, pour la période en cours, donne son point de vue sur le sujet afin d'ouvrir le débat avec les autres parties aux accords sous-régionaux.

41 Les participants expriment leur appréciation envers cette activité innovante du projet, débattent des principales conclusions de l'étude et réitèrent l'importance de l'intégration des accords et des plans sous-régionaux dans les systèmes nationaux de lutte contre la pollution. En s'appuyant sur l'expérience du Secrétariat de l'accord RAMOGE, la réunion conclut que la mise sur pied d'un Secrétariat est essentielle à la mise en œuvre réussie du plan. Un représentant du REMPEC rappelle que les conclusions de l'étude peuvent être pertinentes pour d'autres sous-régions et il recommande d'organiser des exercices conjoints et de promouvoir la participation d'observateurs afin d'accroître la connaissance mutuelle, y compris au niveau opérationnel où doit être assurée la fluidité des communications.

42 Les participants reconnaissent que la mise en commun de l'expertise et du matériel est un résultat souhaitable, bien qu'il convienne d'en clarifier les implications financières. Le représentant de la DG ECHO décrit les trois options qui permettent de mobiliser du matériel et des ressources au sein de l'Union européenne : recourir au réseau de matériel et de capacités de stockage de l'EMSA pour l'espace européen et son voisinage, faire appel à la DG ECHO qui a financé certains équipements et faire intervenir la réserve de protection civile des États membres.

43 Le représentant du secrétariat de l'accord RAMOGE rappelle également la nécessité d'une meilleure prise en considération de la pollution par les SNPD dans les plans sous-régionaux, parallèlement à l'élaboration du manuel interrégional conjoint d'intervention en cas de déversements de SNPD, Accord de Bonn, HELCOM, REMPEC et aux travaux des autres secrétariats régionaux.

### Session 3.2 Manuels relatifs aux mécanismes nationaux pour la mobilisation du matériel d'intervention et d'experts en cas d'urgence

44 M. Gonzalez cède la parole à M. Mevric Zammit, chef adjoint des opérations maritimes et de la lutte contre les incidents en mer, Direction des ports et de la navigation de plaisance de Malte, pour présenter la session 3.2 de l'atelier qui donnera lieu à la présentation des principaux livrables au titre du projet West MOPoCo : **Manuels relatifs aux mécanismes nationaux pour la mobilisation du matériel d'intervention et d'experts en cas d'urgence.**

45 M. Zammit décrit le processus qui a conduit l'Algérie, la France, l'Italie, Malte, l'Espagne et la Tunisie à élaborer six manuels nationaux, ceci dans le but de faire ressortir les possibilités de capitalisation et d'adaptation des différentes expériences au niveau régional. Avant de prendre la parole, M. Zammit a mentionné le document de travail REMPEC/WG.47/5/2 et a indiqué que les manuels nationaux dont il est question ne figurent pas dans ledit document afin de respecter la confidentialité de cet exercice. Il invite ensuite M. Malek Smaoui, chargé de programme (OPRC) du REMPEC à expliquer en quoi consiste cette activité notable du projet.

46 M. Smaoui commence sa présentation en rappelant l'article 6 de la Convention OPCR sur la mise en place par les Parties contractantes d'une « quantité minimale de matériel de lutte contre les déversements d'hydrocarbures disposée préalablement et appropriée au risque encouru et des programmes relatifs à l'emploi de ce matériel ». Il signale également qu'en l'absence de définition d'une norme minimale ou d'une méthodologie appropriée visant à déterminer les quantités de matériel, l'élaboration d'un manuel relatif aux mécanismes nationaux pour la mobilisation de matériel d'intervention et d'experts en cas d'urgence aiderait les parties contractantes à satisfaire aux exigences prévues par la Convention OPCR. Les partenaires du projet (Cedre, ISPRA, ITOFF) ainsi que le REMPEC et le SGMer ont élaboré un manuel type, annexé au document de travail REMPEC/WG.47/5/2, afin de faciliter la rédaction des manuels nationaux donnant un aperçu de la disponibilité du matériel d'intervention et des experts au niveau national et décrivant les mécanismes nationaux de mobilisation du matériel d'assistance par le biais d'accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux et de mécanismes de coopération.

47 Le processus d'élaboration des six manuels nationaux : L'Algérie, la France, l'Italie, Malte, l'Espagne et la Tunisie ont dressé la liste du matériel disponible dans la limite des capacités des États et ont fourni des informations relatives à ce matériel ainsi qu'aux procédures à suivre pour mobiliser le matériel susceptible d'être obtenu individuellement ou en coopération avec les industries pétrolières et maritimes, les autorités portuaires et d'autres entités pertinentes, y compris avec les pays voisins en s'appuyant sur des mécanismes sous-régionaux et des plans d'urgence, incluant également la coopération multilatérale avec le REMPEC, l'EMSA et l'UCPM ou sur la fourniture de services par des prestataires privés. Les représentants des six pays insistent sur le rôle important du manuel, compte tenu des lacunes et des points à améliorer qu'il a permis d'identifier, à savoir :

- L'absence de mise à jour ou la mise à jour irrégulière des bases de données, notamment en ce qui concerne le profil des pays et le système MEDGIS-MAR, qui peuvent porter atteinte aux capacités de réaction en cas d'urgence, lorsque de tels moyens sont nécessaires.
- Le recours à un formulaire traditionnel au format Word, associé à une aide externe (consultant), qui a permis aux différents pays concernés de centraliser les informations, de mettre à jour le système de notification susmentionné et de décentraliser la diffusion d'informations relatives aux procédures liées à la mobilisation du matériel d'intervention et des experts.
- L'assistance du consultant qui a permis de poser des questions et d'apporter un soutien utile, en mettant en lumière les lacunes identifiées dans le cadre de cette activité, et de promouvoir la participation des différentes autorités et parties prenantes à l'élaboration du manuel.

Les conclusions et recommandations de l'atelier formulées dans le cadre de ces deux sessions figurent à l'**annexe IV** du présent rapport.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES CAPACITES DE PLANIFICATION ET DE PREPARATION DANS LA GESTION DES DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER (SESSION 4)**

48 M. Gonzalez cède la parole à M. Ezio Amato, *chercheur principal, chef du département des urgences environnementales marines*, ISPRA (Italie), pour présenter la session 4 intitulée « **Synthèse des résultats des évaluations des programmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures des pays soutenus par le projet West MOPoCo** ».

49 M. Amato rappelle que cette dernière session portera sur la présentation des résultats d'un processus lancé en avril 2019 dans le cadre de l'atelier sous-régional, lequel a permis l'adoption d'une méthodologie harmonisée pour évaluer la gestion de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et l'acquisition des connaissances relatives à l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'état de préparation et du manuel correspondants. D'autres ateliers nationaux ont été organisés à la suite de cet atelier. Ces derniers ont notamment donné lieu à l'élaboration, pour la première fois en Méditerranée, de sept rapports nationaux d'auto-évaluation. Leurs résultats peuvent être utiles non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional.

50 M. Ezio Amato invite ensuite Mme Annabelle Nicolas-Kopec et Mme Julke Brandt de l'ITOPF Limited à présenter le processus d'évaluation mené dans le cadre du projet West MOPoCo et à faire état des besoins en matière d'assistance et d'intégration de cette activité ambitieuse au niveau régional. Avant de céder la parole aux représentantes susmentionnées, M. Ezio Amato renvoie au document d'information REMPEC/WG.47/INF.6 présentant le rapport de l'atelier sous-régional sur l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'état de préparation aux déversements d'hydrocarbures qui s'est tenu à Malte en avril 2019, disponible sur le site Internet du REMPEC.

51 Des représentants de l'ITOPF présentent les principaux résultats des ateliers d'évaluation nationaux, y compris les recommandations formulées dans le document REMPEC/WG.47/INF.7. Bien que l'outil puisse être amélioré pour mieux s'adapter aux besoins des organisations gouvernementales et aux politiques nationales, les participants à l'atelier national recommandent son utilisation en l'état. Mme Nicolas-Kopec encourage, entre autres, à recourir à l'assistance d'un consultant externe pour la conduite des ateliers nationaux et l'élaboration d'un outil dédié aux SNPD et elle confirme la disponibilité de l'ITOPF pour aider davantage les pays dans les prochaines étapes de la révision de leurs plans d'urgence respectifs.

52 M. Amato cède la parole à M. Khedhira, représentant de l'Agence nationale de protection de l'environnement tunisienne, pour présenter une étude de cas sur l'expérience de son organisation en matière d'évaluation des niveaux de planification et de préparation aux déversements d'hydrocarbures dans le port de Radès la Goulette. Grâce à l'outil, l'Agence a pu jouer son rôle d'autorité portuaire chargée de l'évaluation, dans la mesure où elle a fourni l'assistance nécessaire aux administrations responsables de l'évaluation des plans, lesquelles n'ont pas les capacités techniques suffisantes en la matière, en plus d'encourager ces dernières à améliorer leurs plans.

53 M. Amato conclut qu'il convient de renforcer le rôle du REMPEC pour atteindre un niveau commun de pouvoir politique et de préparation, outre la nécessité de lancer un processus de réflexion sur d'autres types d'urgence en matière de pollution (autre que celle issue du déversement d'hydrocarbures et de SNPD), comme la pollution attribuable aux déchets.

54 Des représentants algériens, français, italiens, maltais, marocains, espagnols et tunisiens font part de leur expérience concernant l'élaboration de leur procédure d'auto-évaluation nationale, grâce à l'outil d'évaluation de l'état de préparation, et des résultats de leurs ateliers nationaux. Ils mettent en évidence le processus d'évaluation structuré que fournissent l'outil et les manuels qui l'accompagnent, ainsi que l'étendue et la profondeur des sujets évoqués relatifs aux capacités de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures auxquels l'outil se rapporte. Les ateliers d'évaluation ont contribué au succès des missions des autorités nationales des pays soutenus par le projet West MOPoCo dans le cadre de la révision obligatoire des plans nationaux et ils ont permis de recueillir des informations grâce à la participation de toutes les administrations concernées. Le représentant maltais informe les participants que le rapport a été présenté au Président de Malte et qu'il s'agit d'une étape importante pour obtenir l'appui financier et politique nécessaire à l'achèvement de la législation et de la phase de planification de l'OPRC. Il fait également observer les limites de l'outil lorsqu'il s'agit de l'évaluation des composantes, parfois complexes, du système national, qui analyse le niveau de préparation uniquement d'un point de vue stratégique. Il conviendrait de procéder à une évaluation complémentaire des aspects opérationnels et de la capacité à lutter de manière efficace. Les représentants du projet West MOPoCo mettent également l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations découlant de l'outil pour améliorer le système national.

55 Le représentant du REMPEC rappelle que ce dernier tente de mener cette évaluation harmonisée en Méditerranée et qu'il poursuit ses efforts pour que d'autres ateliers similaires soient organisés dans d'autres régions de la Méditerranée. Un représentant d'Israël confirme que l'accord trilatéral de la Méditerranée orientale pourrait bénéficier de cet outil et il invite instamment le REMPEC à l'inclure dans la prochaine période biennale.

56 En réaction à une demande d'un représentant israélien, un représentant de l'ITOPF rappelle les directives pratiques publiées par l'OMI en 2019 concernant la mise en œuvre de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-HNS de 2000.

57 Un représentant de l'IOSC informe les participants que l'outil a été largement utilisé dans le monde entier, qu'il a suscité un grand intérêt et que celui-ci fait actuellement l'objet d'une révision. La base de connaissances qui sous-tend l'outil (le manuel) et l'interface de l'outil sont également en cours d'actualisation.

58 Les conclusions et recommandations de l'atelier formulées dans le cadre de cette session figurent à **l'annexe IV** du présent rapport.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :**      **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

59 M. Gonzalez invite les participants à l'atelier à examiner, paragraphe par paragraphe, le projet de conclusions et de recommandations et à formuler les commentaires qu'ils jugent appropriés.

Le rapporteur de chaque session présente les conclusions de la session pour laquelle il a été désigné, ainsi que les conclusions et recommandations qui figurent à **l'annexe IV** du présent rapport.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :**      **CLÔTURE DE L'ATELIER**

60 Le Président clôt l'atelier à 12h30 le mercredi 28 octobre 2020.

**ANNEXE (E) I**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**PARTIES CONTRACTANTES**

**ALBANIE**

**Ing. Denada Xhaferri**  
*Experte en sécurité du TIK*  
Interinstitutional Maritime Operational Centre (IMOC)

**ALGÉRIE**

**M. Delmy Halim Habet**  
*Secrétariat National Tel Bahr*  
Commissariat National du littoral- CNL

**M. Said Lahiani**  
*Sous-directeur des opérations à la DGPC*  
Direction générale de la protection civile (Membre du Dispositif TEL BAHR)

**M. Mokhtar KHENCHOUCHE**  
*Officier*  
Ministère de la défense nationale ( membre du Dispositif tel Bahr)

**M. Raouf HADJ AISSA**  
*Sous-directeur chargé de la protection du littoral*  
Ministère de l'environnement

**M. Halim Delmy HABET**  
*Secrétaire national du dispositif Tel Bahr*  
Ministère de l'environnement

**CROATIE**

**Mme Biserka Vištica**  
*Chef du service de la protection de l'environnement*  
Ministère de la mer, des transports et des infrastructures

**M. Vedran Martinic**  
*Administrateur*  
ATRAC

**Mme Anja Pilepic**  
*Associée*  
ATRAC

**M. Teo Grubišić**  
*Expert associé en protection marine*  
ATRAC

**M. Marko Dordevic**  
*Associé à la protection de l'environnement marin*  
Centre de recherche et de formation adriatique pour la préparation et la lutte contre les pollutions marines accidentelles

**Mme Zana Cagalj**

*Contrôleuse principale*

Ministère de la mer, des transports et des infrastructures de la République de Croatie

**UNION EUROPÉENNE**

**Mme Asta Maceviciute**

*Chargée des politiques*

Commission européenne

**FRANCE**

**Mme Océane RIGNAULT**

*Chargée de mission Environnement*

Ministère de la mer

**Mme Mathilde Kraft**

*Cheffe de projet West MOPoCo*

Secrétariat général de la mer

**Mme Marie-Sophie Dufau-Richet**

*Chargée de mission*

Secrétariat général de la mer

**Commissaire principal Thierry Corre**

*Chef du pôle ORSEC - Chef du bureau de sécurité maritime*

Préfecture maritime de la Méditerranée

**M. Ludovic Schultz**

*Conseiller Europe - Environnement*

Secrétariat général de la mer

**GRÈCE**

**M. George Koukas**

*Rapporteur*

Garde côtière hellénique

**M. Dimitrios Stringlis**

*Rapporteur de la direction de la protection de l'environnement marin de la Garde côtière hellénique*

Garde côtière hellénique

**M. Constantinos Triantafillou**

*Coordonnateur exécutif adjoint*

HELMEPA

**ISRAËL**

**Monsieur Yoav Ratner**

*Coordinateur - National Marine Oil Spill Contingency Plan*

Division de la protection du milieu marin, ministère de la Protection de l'environnement

**Fred Arzoine**

*Directeur adjoint de la Division de la protection du milieu marin*

Ministère de la protection de l'environnement

**M. Rani Amir**

Directeur MEPD

Division de la protection du milieu marin, MoEP

**ITALIE**

**Mme Eliana Veronese**

*Responsable de la gestion des produits et des affaires réglementaires*  
Service de transport d'urgence - S.E.T.

**M. Luigi Alcaro**

*Chercheur*  
ISPRA

**M. Valerio Sammarini**

*Chercheur*  
ISPRA

**Dr Ezio Amato**

*Chercheur principal, chef du département des urgences environnementales marines, ISPRA Membre du MTWG*  
ISPRA

**Dr Paola Renzi**

*Chercheur*  
ISPRA

**JORDANIE**

**M. Oussama Abu-Libda**

*Directeur général*  
Académie internationale d'Alhaya

**MALTE**

**Mme Kristina Darmanin**

*Gestionnaire du port*  
Transport Malta

**M. Mevric Zammit**

*Chef adjoint, Opérations maritimes et intervention en cas d'incidents*  
Autorité de transport à Malte

**MONACO**

**M. Pierre BOUCHET**

*Pilote*  
Direction des Affaires Maritimes

**MONTÉNÉGRO**

**Darinka Joksimovic**

*Conseillère principale / Prévention de la pollution marine provenant des navires*  
Administration de la sécurité maritime et de la gestion portuaire

**MAROC**

**Mme Khaoula LAGRINI**

*Chargée de l'environnement marin et côtier*  
Département de l'environnement

**Mme Naoual ZOUBAIR**

*Chef de service*  
Département de l'environnement- ministère de l'Énergie, des mines et de l'environnement

**Mme Btissam El Menouar**

*Cadre*

Ministère de l'énergie, des mines et de l'environnement/ Département de l'environnement

**M. Abdelilah Farah**

*Directeur*

Département de l'environnement- ministère de l'Énergie, des mines et de l'environnement

**SLOVÉNIE**

**M. Aleš Gomač**

*Défenseurs des eaux côtières*

Administration maritime slovène

**ESPAGNE**

**Mme Gracia Albuirquerque**

*Fonctionnaire chargée de la lutte contre la pollution*

Agence espagnole de sécurité et de sauvetage en mer

**M. Federico Navarro Cabrera**

*Zone de pollution marine*

Ministère des transports Direction générale de la marine marchande

**M. Pablo Pedrosa Rey**

*CHEF DE L'UNITÉ DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION*

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MARINE MARCHANDE*

**TUNISIE**

**M.SAMIR KHEDHIRA**

*EXPERT CONTRÔLEUR GÉNÉRAL*

ANPE

**M.TAOUFIK BAHROUNI**

*EXPERT CONTRÔLEUR PRINCIPAL*

ANPE

**TURQUIE**

**Mme Vildan BÖLÜKBAŞI ATAY**

*Ingénieure environnement, MSc. (point focal de prévention )*

Ministère de l'environnement et de l'urbanisation / Direction générale de la gestion de l'environnement  
/ Département de la gestion marine et côtière

**Mme Didem Ugur**

*Ingénieure environnement, MSc.*

Ministère de l'environnement et de l'urbanisation

**M. Gokhan DONMEZ**

*Ingénieur maritime*

Ministère des transports et des infrastructures

**PARTIES CONTRACTANTES (CONVENTION D'HELSINKI ET ACCORD DE BONN)**

**BELGIQUE**

**M. Ronny SCHALLIER**

*Responsable chargé de la lutte contre la pollution / Chef de l'équipe de surveillance aérienne*  
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB - MUMM)

**DANEMARK**

**M. Torben Iversen**

*Chef du service d'intervention environnementale*  
Royal Danish Navy Command

**ESTONIE**

**Mme Agni Kaldma**

*Haute responsable du ministère de l'environnement marin*  
Ministère de l'environnement de la République d'Estonie

**FINLANDE**

**Mme Heli Haapasaari**

*Présidente du groupe de travail HELCOM Response*  
Groupe de travail HELCOM Response

**M. Teemu Niemelä**

*Chef de projet*  
Gardes-frontières finlandais

**LETTONIE**

**M. Orjars Gerke**

*Spécialiste de la gestion environnementale*  
Service de la Garde côtière lettone

**PAYS-BAS**

**Mme Marlea Wagelmans**

*Coordinateur LCM*  
Rijkswaterstaat

**ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**COMMISSION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN DE LA BALTIQUE (HELCOM)**

**M. Markus Helavuori**

*Secrétaire professionnel*  
Commission Helsinki - HELCOM

**ACCORD DE BONN**

**MME LAURA DE LA TORRE**

*SECRÉTAIRE ADJOINTE*  
ACCORD DE BONN/COMMISSION OSPAR

**CENTRE EURO-MÉDITERRANÉEN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Dr Giovanni Coppini**

*Directeur de division - chercheur principal*  
Centre euro-méditerranéen sur le changement climatique

**Dr Svitlana Liubartseeva**

*Chercheuse*  
Fondazione CMCC - Centre euro-méditerranéen sur le changement climatique

**FONDS INTERNATIONAUX D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS À LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES (FONDS IOPC)**

**Mme Chiara Della Mea**

*Gestionnaire des demandes*  
Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

**AUTRES ORGANISATIONS**

**CENTRE DE DOCUMENTATION, DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION SUR LES  
POLLUTIONS ACCIDENTELLES DES EAUX (CEDRE)**

**Dr William Giraud**

*Ingénieur*  
Cedre

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ARMATEURS PÉTROLIERS CONTRE LA POLLUTION  
(ITOPF)**

**Mme Julke Brandt**

*Conseillère technique*  
ITOPF

**Dr Annabelle Nicolas**

*Conseillère technique principale*  
ITOPF Ltd

**GROUPE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE MÉDITERRANÉENNE (MOIG)**

**M. Houcine Mejri**

*Administrateur*  
Groupe de l'industrie pétrolière méditerranéenne (MOIG)

**CENTRE D'EXPERTISE SUR LES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES (OSEC)**

**M. Darko Domović**

*Directeur*  
OSEC - *Department Organization Orders* (DOOs) (centre d'expertise sur les déversements  
d'hydrocarbures)  
Braće Horvatić 5, 51000 Rijeka, Croatie

**COOPÉRATIVE PÉTROLIÈRE ANTIPOLLUTION (OSRL)**

**M. Andrew Nicoll**

*Conseiller principal, préparation à la lutte et lutte antipollution*  
Coopérative pétrolière antipollution

**TRANSPORT CANADA**

**Mme Josée Lamoureux**

*Gestionnaire des interventions environnementales*  
Transport Canada

**SECRETARIAT**

**CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**M. Gabino Gonzalez**

*Chef de bureau*  
REMPEC

**M. Franck Lauwers**

*Chargé de programme (prévention)*  
Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle  
(REMPEC)

**M. Malek Smaoui**

*Chargé de programme (OPRC)*  
REMPEC

**Mme Phyllis Therdros**

*Adjointe chargée de programme (VIS)*  
REMPEC

**Mme Bianca Aerdelain**

*Assistante de projet*  
REMPEC



**Annexe (E) II**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'atelier
2. Organisation de l'atelier et adoption de l'ordre du jour
3. Renforcement des capacités de prise de décision en cas d'urgence
4. Système commun de communication en cas d'urgence en Méditerranée
5. Procédures d'urgence et coopération
6. Évaluation des capacités de planification et de préparation dans la gestion des déversements d'hydrocarbures en mer
7. Conclusions et recommandations
8. Clôture de l'atelier



**ANNEXE III**

**Liste des documents**

**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

REMPEC/WG.47/2	Ordre du jour provisoire
REMPEC/WG.47/3	Projet de manuel interrégional conjoint d'intervention en cas de déversement de SNPD (version octobre 2020)
REMPEC/WG.47/4	Enquête sur la voie à suivre pour la mise en place d'un système commun de communication d'urgence en Méditerranée – Synthèse et feuille de route
REMPEC/WG.47/5/1	Rapport de l'étude sur la synergie entre les trois accords sous-régionaux
REMPEC/WG.47/5/2	Modèles des manuels relatifs aux mécanismes nationaux pour la mobilisation du matériel d'intervention et d'experts en cas d'urgence - évaluation des actions pilotes (les sept manuels) dans le cadre du projet West MOPoCo

**DOCUMENTS D'INFORMATION**

REMPEC/WG.47/INF.1	Liste des documents
REMPEC/WG.47/INF.2	Liste provisoire des participants
REMPEC/WG.45/INF.3	Liste des participants
REMPEC/WG.47/INF.4	Rapport de l'atelier du CECIS sur la pollution marine pour les pays méditerranéens (Bruxelles, Belgique – 22-23 octobre 2019)
REMPEC/WG.47/INF.5	Rapport de l'atelier sous-régional sur l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'état de préparation des programmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.



## ANNEXE IV

### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

#### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : **RENFORCER LES CAPACITES DE PRISE DE DECISION EN CAS D'URGENCE**

##### (SESSION 1)

1. À la lumière des évolutions intervenues dans le cadre de l'élaboration du manuel interrégional conjoint d'intervention en cas de déversements de SNPD, Accord de Bonn, HELCOM, REMPEC et la version MIDSIS TROCS. 4.0 du système d'information maritime intégré d'aide à la décision du REMPEC pour le transport de substances chimiques, **les participants à l'atelier** :
  1. **prennent acte** de la **pertinence** de l'approche interrégionale ainsi que de la contribution des parties contractantes à la convention de Barcelone, à l'accord de Bonn et à HELCOM, ainsi que de leurs secrétariats respectifs.
  2. **reconnaissent** que le manuel est très complet, avec trois parties, dont une partie narrative comprenant 7 chapitres, des fiches opérationnelles et des annexes, qui fournissent des informations utiles et facilement accessibles aux intervenants et aux décideurs.
  3. **se félicitent** de la capitalisation des outils d'aide à la décision cofinancés par la DG ECHO et de l'intégration dans MIDSIS-TROCS des bases de données existantes telles que le système HNS-MS ou des projets en cours et à venir (par exemple, MANIFEST).
  4. **prennent note** de l'intégration des diagrammes d'intervention du manuel dans les arbres de décision du système MIDSIS-TROCS ; et
  5. **constatent** que les organes techniques et de gouvernance compétents pour adopter le manuel interrégional conjoint d'intervention en cas de déversement de SNPD recevront la version publiée dans le cadre du projet West MOPoCo.
2. Reconnaissant l'importance du manuel et de l'outil, **les participants à l'atelier** :
  1. **invitent** les parties contractantes à la Convention de Barcelone, à HELCOM et à l'Accord de Bonn à examiner et, le cas échéant, à commenter la version finale qui sera soumise début 2021, avant sa publication fin mars 2021, afin de veiller à ce qu'une seule et même version soit adoptée en Méditerranée, en mer Baltique et en mer du Nord, notamment :
    - en fournissant des informations sur les spécificités régionales, les études de cas et les liens Internet pertinents à inclure dans l'annexe du manuel.
    - en envoyant des photographies en haute résolution répertoriées comme manquantes dans la liste qui sera diffusée aux parties contractantes par le Secrétariat correspondant.
  2. **suggèrent** que les parties contractantes à la convention de Barcelone, à l'accord de Bonn et à HELCOM procèdent à une phase de test du MIDSIS-TROCS 4.0.
  3. **soulignent** les impératifs suivants en vue de faciliter l'utilisation du manuel et du système MIDSIS-TRACS 4.0 par les intervenants :
    - Organiser des formations pour apprendre à maîtriser les techniques décrites dans le manuel et à utiliser le système MIDSIS-TRACS 4.0.
    - Traduire les documents en français et dans d'autres langues, au besoin.
    - Assurer une large diffusion auprès de la communauté des intervenants, y compris auprès des représentants de la protection civile chargés de lutter contre pollution du littoral.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SYSTÈME COMMUN DE COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE EN MÉDITERRANÉE**

**(SESSION 2)**

3. À la lumière de ces développements et des activités menées dans le but d'établir un système commun de communication d'urgence en Méditerranée depuis la 13<sup>ème</sup> réunion des points focaux du REMPEC (Malte, juin 2019), **les participants à l'atelier** :

1. **reconnaissent** la pertinence des résultats des activités conduites dans le cadre du projet West MOPoCo, qui ont favorisé la mise en place du système, notamment ceux de l'atelier régional organisé à Bruxelles, de l'enquête menée auprès des différents pays et de sa synthèse.

2. **accueillent** avec grand intérêt les résultats de l'enquête et de sa synthèse publiées par le REMPEC (septembre 2020), y compris la contribution des points focaux OPRC et des membres du groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) en faveur de l'établissement d'un système commun de communication d'urgence en Méditerranée (juin 2020).

3. **reconnaissent** la nécessité d'adopter, dès que possible, un système commun de communication d'urgence pour l'ensemble de la Méditerranée.

4. Compte tenu de ce qui précède, **les participants à l'atelier** :

1. **décident** de prendre des mesures pour commencer à développer un système commun dans l'optique qu'il soit approuvé et mis en œuvre à l'issue de la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux.

2. **demandent** au REMPEC et à la DG-ECHO d'assister les États côtiers méditerranéens dans la mise en place du système de communication, à l'équipe du projet West MOPOCo d'aider au suivi du développement informatique et aux experts du REMPEC, de l'ISPRA et du Cedre de préparer le cahier des charges du système si le temps et les ressources financières le permettent à la fin du projet.

3. **conviennent** que le système commun s'appuiera sur les recommandations tirées de la 13<sup>ème</sup> réunion des points focaux (Malte, juin 2019), de l'atelier régional CECIS (Belgique, octobre 2019), des résultats de l'enquête (juin 2020) et des recommandations du présent atelier, qui encouragent notamment à :

- Maintenir en place le réseau SafeSeaNet et la ligne d'urgence REMPEC (courriel et téléphone) pour la notification des incidents.
- Éviter les systèmes de communication parallèles et encourager les pays non-membres de l'Union européenne à utiliser le CECIS MP qui prévoit une zone restreinte « méditerranéenne » dédiée, avec la possibilité de créer une plateforme de communication ouverte avec d'autres États membres de l'Union ou de conclure des « accords régionaux ».
- Ne faire peser aucun coût supplémentaire sur les parties contractantes eu égard au développement, à la maintenance et à l'utilisation d'un espace « méditerranéen » dédié au titre du CECIS MP.
- Intégrer et assurer le remplissage en ligne des formulaires POLREP et R&O d'assistance.
- Maintenir à jour la base de données de l'Union européenne sur CECIS MP et fournir un accès à MEDGIS-MAR (matériel) grâce à l'insertion d'un lien renvoyant à la plateforme CECIS MP.
- Assurer la compatibilité de tout autre système de communication avec CECIS MP.
- Examiner les exigences et obligations à l'égard des États membres de l'Union européenne au regard des options susmentionnées.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURES D'URGENCE ET COOPÉRATION**

**(SESSION 3.1)**

Étude sur la synergie entre les trois accords sous-régionaux

5. Soulignant l'importance de cette activité qui tire profit des cadres institutionnels existants dont découlent des accords sous-régionaux et des plans d'urgence visant à créer de nouvelles possibilités de coopération entre les parties à ces accords sous-régionaux, **les participants à l'atelier** :
  1. **accueillent favorablement** la possibilité offerte par le projet de mettre en place des synergies entre les accords sous-régionaux existants et les plans, ceci dans le but de renforcer la coopération et le partage des connaissances et des ressources.
6. Compte tenu de ce qui précède, **les participants à l'atelier** :
  1. **adhèrent** aux principales conclusions de l'étude sur la synergie entre les trois accords sous-régionaux.
  2. **encouragent** les parties aux trois accords et plans à prendre des mesures dans le but de créer rapidement des synergies en invitant les autorités nationales responsables à prendre part à des réunions conjointes et en prévoyant un système d'invitations réciproques d'observateurs en vue de leur participation à des exercices et des opérations de surveillance aérienne, avec pour objectif le renforcement de la connaissance et la compréhension mutuelles entre les autorités nationales et les systèmes nationaux de lutte contre la pollution et le maintien d'un dialogue opérationnel constant.
  3. **font remarquer** que l'interopérabilité et la connaissance mutuelle entre les plans (contenu, contacts, fonctions, etc.) peuvent encore être améliorées.
  4. **mettent l'accent sur** la nécessité pour chaque plan sous-régional de disposer d'un secrétariat, à l'instar du secrétariat de l'accord RAMOGE.
  5. **reconnaissent** que plusieurs recommandations peuvent également s'appliquer à d'autres régions de la Méditerranée et que les résultats de l'étude sur la synergie devraient être présentés à la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux du REMPEC afin d'encourager l'adoption de mesures visant à créer un réseau d'accords et de plans sous-régionaux à travers la Méditerranée.

**(SESSION 3.2)**

Manuels relatifs aux mécanismes nationaux pour la mobilisation du matériel d'intervention et d'experts en cas d'urgence

7. **Soulignant** l'importance du manuel, **les participants à l'atelier** :
  1. **prennent acte** de la contribution précieuse des partenaires du projet dans l'élaboration d'un manuel type.
  2. **jugent appréciable** qu'outre les aspects pratiques que couvrent les manuels, ces derniers permettent également de décentraliser la diffusion d'informations concernant le matériel et l'expertise en matière d'intervention ainsi que les procédures de mobilisation susceptibles de perturber la réactivité des opérations, lorsque de tels moyens sont nécessaires.
  3. **considèrent** l'activité comme une expérience fructueuse qui a permis de recenser les lacunes et les points à améliorer et de rassembler des informations dispersées parmi les différents acteurs et parties prenantes. L'atelier a également été l'occasion de mettre à jour les bases de données actuelles et de sensibiliser les parties prenantes nationales à la lutte et à ses problématiques.

4. **insiste sur** l'importance que revêt l'appui fourni par les consultants nationaux pour élaborer le manuel et compiler les informations.
8. **Reconnaisant** l'utilité de cette approche et de cette méthodologie innovante dans le cadre de la mobilisation du matériel de lutte, **les participants à l'atelier** :
  1. **approuvent** le manuel type relatif aux mécanismes nationaux pour la mobilisation du matériel d'intervention et d'experts en cas d'urgence, annexé au document REMPEC/WG.47/5/2.
  2. **font confiance** au REMPEC pour apporter les améliorations nécessaires, à savoir :
    - reprendre les paragraphes introductifs des tableaux des parties 1 et 2 du modèle.
    - adapter le format des tableaux pour qu'il corresponde au format utilisé dans les bases de données MEDGIS-MAR et Profil des pays
    - revoir l'insertion des liens vers ces bases de données dans le modèle.
    - remplacer le tableau indicatif du matériel d'intervention annexé au modèle, par une simple liste du matériel d'intervention et du domaine d'expertise.
  3. **invitent** le REMPEC à soumettre la version révisée du modèle à la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux du REMPEC pour approbation.
  4. **estime** que les pays pris individuellement ainsi que la région pourraient tirer parti de la soumission bisannuelle régulière de profils de pays préremplis et de formulaires équivalents, afin de garantir le respect des obligations en matière de rapports et la mise en œuvre opérationnelle des outils mis à la disposition des parties contractantes.
  5. **encouragent** toutes les parties contractantes à travailler à l'élaboration de leur manuel respectif.
  6. **demandent** au REMPEC d'assurer la disponibilité des fonds pour aider les pays à élaborer leurs premiers manuels et ainsi mettre à jour leur profil de pays et leurs bases de données MEDGIS-MAR.
  7. **proposent** de formuler des recommandations sur l'utilisation des manuels dans l'optique d'une discussion plus approfondie lors de la 14<sup>ème</sup> réunion des points focaux du REMPEC.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE PLANIFICATION ET DE PRÉPARATION DANS LA GESTION DES DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES EN MER**

**(SESSION 4)**

9. Soulignant la nécessité de définir une méthodologie harmonisée et pratique pour évaluer les niveaux de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de prévoir un programme d'amélioration qui serait bénéfique, tant au niveau national que régional, **les participants à l'atelier** :
  1. **reconnaisent** la faisabilité de l'outil d'évaluation de l'état de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et des manuels qui l'accompagnent, ainsi que la possibilité qu'il offre à la région, s'il est appliqué par l'ensemble des États côtiers méditerranéens, d'améliorer davantage les capacités de réaction et la coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
  2. **saluent** les processus d'évaluation structurés que fournissent l'outil et les manuels qui l'accompagnent, ainsi que l'étendue et la profondeur des sujets évoqués relatifs aux capacités de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures auxquelles l'outil se rapporte.

3. **prennent note** avec grand intérêt des conclusions et des résultats des sept auto-évaluations et des ateliers réalisés par les bénéficiaires du projet, les premiers jamais réalisés dans la région méditerranéenne.

4. **notent également** les résultats à la suite de l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'état de préparation aux déversements d'hydrocarbures au port de Radès (Tunisie).

5. **accueille favorablement** l'organisation par le REMPEC d'un atelier sous-régional sur l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'état de préparation aux déversements d'hydrocarbures en Albanie pour les pays de la Méditerranée centrale et orientale, au premier trimestre 2021.

10. Soulignant l'importance de l'outil, **les participants à l'atelier** :

1. **encouragent** les parties contractantes à intégrer l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'état de préparation dans leur programme d'activités relatifs à la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures.

2. **demandent** au REMPEC d'aider les parties contractantes à s'auto-évaluer à l'aide de l'outil.

3. **invite** le REMPEC à charger le MTWG de réaliser des exercices pour tester les résultats de l'utilisation de l'outil.

4. **mettent l'accent sur** la nécessité de prendre en considération, dans ce qui précède, les résultats, les conclusions et les recommandations du rapport intitulé « Résultats des auto-évaluations des programmes nationaux de préparation et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures de l'Algérie, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de Malte, du Maroc, et de la Tunisie à l'aide de l'outil d'évaluation de l'état de préparation aux déversements d'hydrocarbures », annexé au document REMPEC/WG.47/INF.7.